

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
ARRÊTÉ N°2026_011 DU 18/05/2026



Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 030-213001050-20260518-2026_011-AR



ARRETE DE CIRCULATION – RUE DU PLATEAU
COMMUNE DE DOURBIES

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale, Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu les travaux de raccordement en eau potable 5 rue du Plateau, commune de Dourbies réalisés par les services techniques de la commune

Considérant la nécessité de règlementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement sur la rue du Plateau sera interdite du lundi 18 mai à 09h jusqu'au vendredi 22 mai à 17h pour des travaux de raccordement en eau potable.

ARTICLE 2 : Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

À Dourbies le 18/05/2026

Le Maire
Laurent BALSAN



Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Madame le Commandant de Gendarmerie